

N/REF : 15/09/2025 8H35 C:010686 I:17121

EON GENEVIEVE

V/Appel du Lundi 15/09/2025 a 8H35

**81 RUE D'ANTRAIN
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 81 ANTRAIN
81 RUE D'ANTRAIN
35000 RENNES

Rennes, le

30 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 81 ANTRAIN - MME EON GENEVIEVE 06 88 10 48 88
5EME ÉTAGE PORTE 501

MOTIF : FOURNITURE ET POSE REMPLACEMENT MACHINE A LAVER

Donneur d'ordre : M. G EON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
REPLACEMENT ROBINET MACHINE A LAVER
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 16/09/25 a 09H28 M. G EON

REGLEMENT PAR CHEQUE DE 120,89€ : N°6442159 BOURSORAMA BANQUE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 15/09	1	69,24	69,24
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66	40,66
TOTAL H.T.				109,90
T.V.A. a 10,00%				10,99
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>120,89</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.